

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVAIS SUR TESCOU DU 7 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le sept juin, à 21h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Beauvais sur Tescou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard EGUILUZ, Maire.

Présents : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Alain PENCHENAT, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME, adjoints, MM. Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, M. Franck PRADIER, Jean-François ROQUES, Jean-Claude MARTINEZ.

Date de convocation : 04/06/2016.

Secrétaire de séance : M. Alain PENCHENAT.

Membres en exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9 Contre : 0 Pour : 9 Abstention : 0.

Objet : transformation du terrain de tennis en terrain multi sport, aménagement d'un boulodrome, choix de l'entreprise.

M. Le Maire présente les différents devis pour l'aménagement du terrain de tennis en terrain multi sport et l'aménagement d'un boulodrome.

Après examen de ces devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de retenir l'entreprise SPTM.

- Réalisation d'un boulodrome	8 091.00 € HT
- Transformation du terrain de tennis en terrain multi sport	11 250.00 € HT
- Reprofilage du chemin et mise aux normes de l'accès au plateau multi sport pour les personnes à mobilité réduite	<u>1 250.00 € HT</u>
TOTAL :	20 591.00 € HT

Objet : transformation du terrain de tennis en terrain multi sport, aménagement d'un boulodrome, demande de subvention.

M. Le Maire présente les différents devis pour l'aménagement du terrain de tennis en terrain multi sport et l'aménagement d'un boulodrome. Ceux-ci seront présentés aux services de l'Etat, du conseil départemental, du conseil régional afin d'obtenir une aide financière de ces instances.

- Réalisation d'un boulodrome	8 091.00 € HT
- Transformation du terrain de tennis en terrain multi sport	11 250.00 € HT
- Reprofilage du chemin et mise aux normes de l'accès au plateau multi sport pour les personnes à mobilité réduite	<u>1 250.00 € HT</u>
TOTAL :	20 591.00 € HT

Après examen de ces devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de solliciter les services de l'Etat, du Département et de la Région afin d'aider la commune à financer ce projet ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes au taux maximal auquel a droit la commune.

Objet : Aménagement du Village, choix du maître d'œuvre.

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les propositions d'étude et de mission de maîtrise d'œuvre des architectes pour le projet d'aménagement du Village (lotissement, extension du réseau d'assainissement, voies piétonnières, transformation de la place du boulo-drome...)

Après en avoir délibéré et suite aux auditions des trois architectes urbanistes du vendredi 3 mai 2016, le conseil municipal :

- Choisit M. Régis BOULOT, architecte DPLG.
- Sa rémunération sera de 31 500 € HT pour un montant total de travaux estimé à 350 000 € HT. Cette prestation comprend une phase conception, une phase projet et une phase travaux.
- Autorise M. Le Maire à signer le contrat d'engagement avec M. Régis BOULOT, selon les conditions précédemment énoncées.